



PREFET DU RHONE

*Le Préfet, Secrétaire Général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances*

Lyon, le lundi 23 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a lancé le 17 juillet 2018, l'initiative « La France une chance. Les entreprises s'engagent » auprès de 100 entreprises visant à leur demander de s'engager en faveur de l'insertion « par des engagements actifs, immédiats, visibles, de créations d'emplois, d'embauche d'apprentis ».

Le Gouvernement a souhaité étendre cette action au niveau des territoires avec un objectif de 100 entreprises par département.

L'objectif est de reconnaître le rôle majeur des entreprises dans la cohésion sociale du pays par la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur du développement des compétences, de l'orientation et de l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles et de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économie et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle.

Cette initiative « Club entreprises inclusives » repose sur le constat qu'à côté de l'action du service public de l'emploi, les entreprises participent au travers de leurs engagements, à l'intérêt général et à la cohésion sociale par des actions au bénéfice de publics fragiles ou en situation de handicap, par des stages en entreprises, par l'embauche de publics en apprentissage, par des actions de parrainage, par une mobilisation sur les clauses sociales, par l'embauche de publics issus de dispositifs tels la garantie jeunes ou l'insertion par l'activité économique, par l'embauche de publics réfugiés, par des actions au bénéfice des publics des quartiers de la politique de la ville....

La constitution des clubs repose sur le volontariat des entreprises et me conduira à vous proposer la signature d'une charte d'engagements volontaires manifestant votre volonté de travailler ensemble et avec l'ensemble des partenaires au service de l'inclusion dans l'emploi.

Cette charte prévoit également les moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements, ainsi que la convergence des besoins des membres du club d'entreprises et des publics du territoire.

Ce club entreprise inclusives s'inscrit de surcroît en adéquation avec les attendus du plan de lutte contre la pauvreté mais également avec les attendus du Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) au titre de la politique de la ville.

C'est pourquoi, en votre qualité de club d'entreprises ou groupement d'employeurs, l'adhésion de vos adhérents à ce club entreprises inclusives sur le périmètre de la collectivité départementale serait une marque de l'engagement pour l'inclusion dans l'emploi.

Je sais pouvoir compter sur vous pour relayer le présent courrier aux entreprises adhérentes à votre club ou votre groupement afin que les entrepreneurs m'apportent réponse dans les meilleurs délais afin de pouvoir organiser le lancement officiel de ce club dans les semaines à venir.

Je vous invite à adresser votre réponse par message électronique auprès des services de la DIRECCTE, (direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi) à l'adresse suivante : joan.ollagnon@direccte.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Emmanuel AUBRY

Destinataires :
Clubs d'entreprises
Groupements d'employeurs